

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Du 18/01/2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux-mille vingt-deux, le 18 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bain de Bretagne, légalement convoqués le 13 janvier deux-mille vingt-deux, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique BODIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. BODIN, M. CHESNAIS, M. GALISSON Mme JOUADE, Mme MOISAN, M. THEBAULT, Mme SOULIMAN et Mme RENAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents : Mme CHASSAT, Mme DANET

Absents représentés : Mme LEON, M. GEFFRAY, Mme GOBY

Pouvoirs : Mme LEON donne pouvoir à M. BODIN ; M. GEFFRAY donne pouvoir à Mme SOULIMAN ; Mme GOBY donne pouvoir à Mme RENAULT

Etaient également présentes : Mme RYO et Mme CHEVILLARD

Début de séance : 18 heures 30

1-Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration

Il est demandé à ce que soit ajoutée l'heure d'arrivée du Président à 19h15.

Le conseil d'administration, sous réserve des modifications évoquées,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

VALIDE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2021.

2-Débat d'Orientation Budgétaire

Le recensement qui va débuter apportera dès le mois prochain des éléments qui permettront de mesurer l'augmentation réelle de la pauvreté à Bain-de-Bretagne.

Rappel des missions du CCAS: le plan de prévention sur la précarité énergétique qui va dans ce sens du soutien aux plus précaires, les aides du PASS culture et sport (158 familles pour l'instant) pour des inscriptions dans les associations mais aussi pour l'accès au cinéma (un retour fait par les associations qui voient arriver de nouveaux enfants avec les PASS), les cellules d'écoute VIF et Addictions en travail également.

Plusieurs constats sont faits :

- les demandes d'aides venant du CDAS ont augmenté
- Les aides concernent des personnes de plus en plus jeunes, toutes les classes d'âge sont touchées.
- Une population précaire arrive de Rennes métropole.

Suite à ces constats et à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, l'idée est évoquée de réduire les aides alimentaires pour couvrir l'augmentation des demandes de paiement de factures de

carburant et d'énergie, qui sont plus conséquentes et pour lesquelles il y a moins d'alternatives sur Bain-de-Bretagne que pour l'alimentaire.

Certains membres du CA trouvent que le rapport présenté ne permet pas d'avoir assez de détails pour débattre sur le budget du CCAS. Il manque une vue d'ensemble. Ils souhaiteraient pouvoir avoir des éléments chiffrés avant le vote du mois de mars. Il est expliqué qu'il n'est pas possible d'aborder la construction du budget de manière écrite avant le vote.

3-Clôture du budget du SAAD

Le budget 10 501 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du CCAS, n'est plus utilisé, suite à l'arrêt du SAAD. Toutes les recettes et dépenses attendues ayant été réalisées, il est désormais nécessaire de clôturer ce budget.

Le conseil d'administration,
A L'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR
VALIDE la clôture du budget 10501 du SAAD.

4-Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Il convient de réaliser un avenant à la convention de 2013 pour mettre à jour l'opérateur utilisé pour ces télétransmissions.

Le conseil d'administration,
A L'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR
AUTORISE le Président du CCAS à signer l'avenant à la convention pour la transmission des actes au représentant de l'Etat

5-Convention avec EDF

Dans le cadre des aides facultatives et des nouvelles missions du CCAS en matière de lutte contre la précarité énergétique, EDF propose d'établir une convention de partenariat avec le CCAS.

Après lecture, à l'article 16, il est souhaité de remplacer le « elle » désignant le CCAS par « il ». A ce même article, est également proposé que soit retiré le paragraphe « Le C.C.A.S déclare sur l'honneur qu'elle répond aux exigences de conformité du Groupe EDF et qu'elle satisfait aux obligations, nationales et internationales, de lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme ». Les membres du Conseil d'Administration sont d'accord.

Ce point est donc ajourné et reporté au mois de mars, afin de demander à EDF de faire les modifications mentionnées.

6-Délibération modificative (DM) au chapitre 65

Les admissions en non-valeur votées au dernier CA pour un montant de 83.30 euros ainsi qu'un mandat de secours de 85.00 euros n'ont pas pu être pris en charge par la perception faute de crédit restant au chapitre 65. Afin de permettre le paiement de ces deux mandats, il est proposé d'ajuster les crédits par une Décision Modificative.

CREDITS A DIMINUER				CREDITS A AUGMENTER			
article	fonction	objet	montant	article	fonction	objet	montant
6182	02	Documentation Générale	170,00 €	6541	612	Créances admises en non-valeur	85,00 €
				6568	5235	Autres secours - Aide sociale légale	85,00 €
			TOTAL 170,00 €				TOTAL 170,00 €

Le conseil d'administration,
A L'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR
AUTORISE la décision modificative telle que présentée.

7-Règlement des aides financières

Lors du précédent Conseil d'Administration, les membres ont débattu et décidé des critères qui régleront les aides financières du CCAS. Cependant, il n'était pas précisé si ces critères étaient applicables par personne ou par foyer. Il est décidé que ces critères seront applicables par foyer. Il est demandé à ce que soit retirée dans les conditions d'éligibilité la phrase indiquant que les personnes seules seront prioritaires.

Le conseil d'administration,
A L'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR
VALIDE l'adoption du règlement des aides financières, en précisant que les critères sont applicables par foyer et en retirant la phrase « Une priorité sera donnée aux personnes seules en situation de précarité ».

8-Bain de caouette

Deux problèmes se posent actuellement pour Bain de caouette : le manque de bénéficiaires et la difficulté pour les 3 délégués de fixer des rendez-vous de rencontre avec les potentiels bénévoles et bénéficiaires. Les délégués souhaiteraient que soit définis des créneaux fixes sur lesquels les agents du CCAS pourraient positionner des Rendez-Vous. Les délégués à Bain de caouette et les agents du CCAS vont revoir ce fonctionnement ensemble.

9-Point divers

Bons d'achat de Noël

Des bénéficiaires de la ligne d'écoute à destination des personnes isolées ont demandé si le CCAS prévoyait de distribuer des bons d'achats ou des paniers repas aux personnes isolées qui n'avaient pas pu assister au repas des aînés (notamment pour cause d'hospitalisation).

Il est rappelé que le but du repas est de partager un temps convivial. Il est délicat de faire des exceptions. Les autres membres de la commission partagent cet avis.

Fin de séance : 21h00